

Sir JOHN-A. MACDONALD : Certainement non.

M. CHARLTON—mais avec le parti auquel ils appartiennent. Dans la division-nord de Norfolk, que je représente, le rapport a été fait le 9 mars, et celui de l'élection dans la division-sud du même comté a été fait le 12 mars. J'ai reçu mon certificat le 16 mars et mon nom a été publié dans la *Gazette*, le 4 avril, tandis que le nom du partisan du gouvernement, dans Norfolk-sud, n'a paru dans la *Gazette* qu'une semaine plus tard.

Sir JOHN-A. MACDONALD : J'avoue qu'il y a là quelque chose de suspect.

M. CHARLTON : On prétend que l'officier-rapporteur était malade à cette époque, mais, néanmoins, il pouvait faire son rapport. Que le retard ait été volontaire, ou non, je n'en sais rien, mais il a eu lieu. Je suis heureux d'entendre dire au premier ministre qu'il va prendre les moyens de mettre fin à ces abus.

M. MONTAGUE : En ma qualité de médecin, je sais que l'officier-rapporteur de Norfolk-nord était en effet très malade. Les documents ont été remis au secrétaire d'élection, et je suppose que, par un malentendu quelconque, cet employé n'a pas expédié ces documents immédiatement, mais je sais que l'officier-rapporteur gardait non seulement le lit, mais qu'il était gravement malade à cette époque.

M. AMYOT : Je crois qu'il y a quelques années, le ministre de la justice a proposé de soumettre un projet de loi fixant le délai dans lequel une élection pourrait être contestée. C'est le seul moyen de remédier à ces abus. Quand il y a 215 officiers-rapporteurs, il faut nécessairement que des erreurs se commettent. Il vaudrait mieux faire disparaître la cause qui les occasionne. Le gouvernement a un excellent moyen de faire disparaître ces embarras, au moins en partie—ce serait de ne pas contester les élections qui ont été certifiées dans la dernière semaine.

Sir JOHN THOMPSON : L'honorable député fait erreur, quand il parle de ma promesse à l'effet de soumettre un projet de loi.

M. AMYOT : Nous consulterons les *Débats* à ce sujet.

M. McMULLEN : L'élection a eu lieu le 5 mars. Mon nom a été publié dans la *Gazette* le 4 ou 5 avril, un mois après, mais je n'en blâme pas l'officier-rapporteur de mon comté, car cinq ou six sous-officiers-rapporteurs avaient négligé de signer les rapports, et il fut obligé d'ajourner à une semaine. Alors survint une tempête de neige qui ferma toutes les voies de communication. Je dis ceci pour que l'officier-rapporteur de mon comté ne soit pas blâmé, car je crois qu'il a fait tout son possible pour bien exécuter la loi.

M. MULOCK : Je n'ai pas à me plaindre de l'officier-rapporteur de ma division électorale. En effet, je n'ai jamais eu à reprocher à cet officier et à ses employés la manière dont ils ont rempli leurs devoirs. La population de mon comté est très intelligente, ainsi que vous pouvez en juger, et elle ne se laisse pas corrompre. S'il n'en était pas ainsi, je ne serais peut-être pas ici aujourd'hui. Je crois que l'officier-rapporteur n'est pas responsable des retards, si toutefois il y en a eu. Avec le consentement de mon honorable ami, je désire proposer, en amendement à sa motion, que les mots suivants y soient ajoutés :

Aussi copies de toutes lettres écrites par, ou au nom de tout membre du gouvernement, et adressées à tout député élu ou toute autre personne ou personnes, suggérant de demander à l'officier-rapporteur de retarder l'envoi de son rapport au greffier de la couronne en chancellerie. La motion est adoptée.

ORDRE DE PRODUCTION DE RAPPORTS.

Etat donnant le coût de construction des divers éleveurs placés sur la ligne de l'Intercolonial et ses embranchements, la localité où ils ont été construits, la contenance de chacun, la date de la construction et la quantité de grain qui a passé par chacun, chaque année, depuis leur installation.—(M. McMullen.)

Relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er mai 1890 au 1er mai 1891, et des états comparatifs, du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890.—(M. Mills (Bothwell), pour sir Richard Cartwright.)

Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er mai 1890 au 1er mai 1891, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890.—(M. Mills, (Bothwell), pour sir Richard Cartwright.)

Sir JOHN-A. MACDONALD : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 4.15 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 11 mai 1891.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

RAPPORT DÉPOSÉ.

Rapport du ministre de la milice et de la défense du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1890.—(Sir Adolphe Caron.)

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN-A. MACDONALD, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette chambre, jeudi, le 30 avril dernier, présente le rapport suivant :

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Messieurs

Adams,	Langelier,
Amyot,	Langevin (sir Hector),
Baker,	Laurier,
Barron,	Lavergne,
Beausoleil,	Lister,
Burdett,	Macdonald (sir John),
Cameron (Huron),	McCarthy,
Chapleau,	McDonald (Victoria),
Coatsworth,	McLeod,
Costigan,	Mills (Bothwell),
Curran,	Moncrieff,
Davies,	Mulock,
Desaulniers,	Ouimet,
Dickey,	Pelletier,
Edgar,	Préfontaine,
Flint,	Ross (Lisgar)
Fraser,	Tarte,
German,	Thompson (sir John),
Girouard,	Tupper,
Ives,	Weldon, et
Kirkpatrick,	Wood (Brockville).—42.